

Colloque

Vendredi 13 décembre 2019

Cercle de l'Union Interalliée
33, rue du Fbg Saint-Honoré 75008 Paris

Présentation des
Ordonnances de la Loi Élan
modifiant le statut de la copropriété



Organisé par la Chambre Nationale
des Experts en Copropriété

Nos partenaires :

Colloque

Vendredi 13 décembre 2019

Cercle de l'Union Interalliée

Programme

9h00	Accueil des participants
9h15	Présentation de la journée et de l'Ordonnance Patrice LEBATTEUX Avocat Honoraire, Président de la CNEC Bernard PÉROUZEL Expert Honoraire, Vice-Président de la CNEC
9h30	Évolution du statut de la copropriété Daniel TOMASIN Professeur Émérite, à l'Université Toulouse 1 Matthieu POUMARÈDE Professeur agrégé, à l'Université Toulouse 1, Directeur de l'IEJUC
10h00	Le champ d'application de la loi : les petites copropriétés, les copropriétés à deux Jean-Louis BERGEL Professeur Émérite à l'Université d'Aix-Marseille Loïc CANTIN Expert judiciaire, Vice-Président de la FNAIM
10h45	Pause
11h15	Le règlement de copropriété Florence BAYARD-JAMMES Docteur en droit, Professeur à Toulouse Business School Stéphane LELIÈVRE Notaire Associé
11h45	Le conseil syndical Gilles ROUZET Conseiller Honoraire à la Cour de Cassation David RODRIGUES Juriste à la Confédération du Logement et du Cadre de Vie
12h15	La parole est à la salle
12h45	Déjeuner

14h30

Le syndic

Jean-Marc ROUX

Maître de conférences à Aix-Marseille

Olivier SAFAR

Administrateur de biens, Président de la Commission Copropriété UNIS, Trésorier de la CNEC

15h00

L'assemblée générale

Jean-Robert BOUYEURE

Avocat Honoraire, Rédacteur en Chef de la Revue Administrer

Christophe TANAY

Président de l'UNIS

15h30

Les travaux

Christelle COUTANT-LAPALUS

Maître de conférences en droit privé, HDR, Université de Bourgogne, co-responsable du DSN

Caroline JAFFUEL

Magistrate Honoraire

Véronique BACOT-RÉAUME

Expert judiciaire près la Cour de Cassation

Agnès LEBATTEUX-SIMON

Avocat, Professeur à l'ICH

16h30

Pause

17h00

Syndicat secondaire, scission, surélévation

Jacques LAFOND

Docteur en droit

Denis BRACHET

Géomètre-Expert, Vice-Président de la CNEC

17h30

Syndicat et procédures

Patrick BAUDOUIN

Avocat, Président d'Honneur de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Pascale BURDY-CLÉMENT

Avocat, Professeur à l'ICH de Lyon

18h00

La parole est à la salle

18h30

Propos conclusifs

Hugues PÉRINET-MARQUET

Professeur agrégé à l'Université Panthéon-Assas Paris II

Informations pratiques

CERCLE DE L'UNION INTERALLIÉE **Salle des conférences « Salon Foch»**

33, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél : 01 42 65 96 00

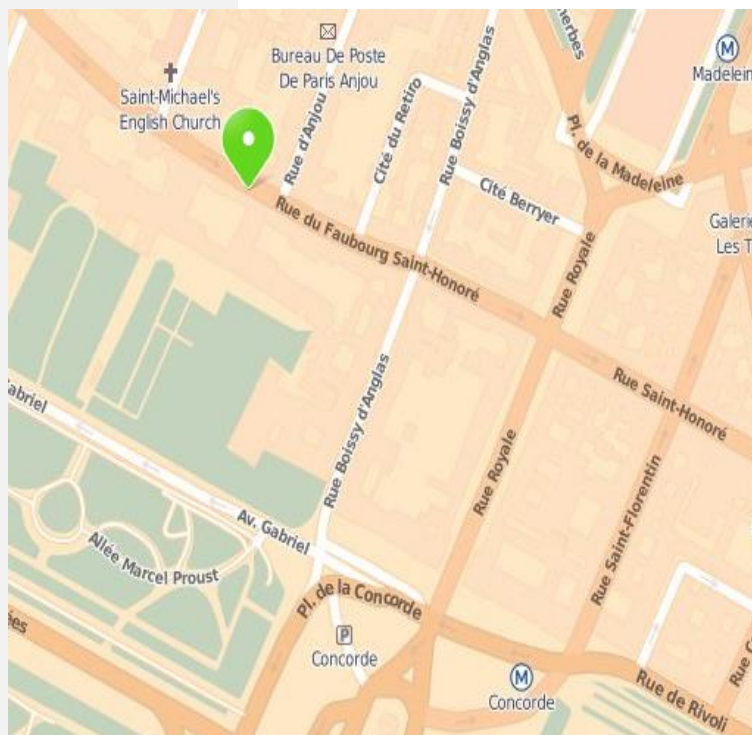
Fax : 01 42 65 70 35

Métro :

Madeleine ou Concorde

Parking :

Madeleine ou Concorde



Objectifs pédagogiques :

Aux termes du II de l'article 215 de la Loi ELAN, le gouvernement publiera l'Ordonnance portant modernisation et simplification des règles de gouvernance de la copropriété.

La CNEC s'est lancée le défi d'exposer, dès le 13 décembre, de façon précise, l'ensemble des mesures qui résulteront de l'Ordonnance et pour ce faire a obtenu de spécialistes réputés qu'ils acceptent d'étudier les nouveaux textes dès leur publication et de se répartir la présentation des différents thèmes du statut de la copropriété.

Prérequis :

Avoir des connaissances générales en droit de la copropriété.

Public visé :

Le colloque s'adresse principalement aux professionnels de l'immobilier :

Administrateurs de biens, Administrateurs judiciaires, Avocats, Géomètres-Experts, Notaires, Spécialistes du droit immobilier ainsi que les collectivités locales et opérateurs publics ou semi-publics intervenant dans l'habitat privé (SEM, OPHLM, Caisse des dépôts...).

Méthodes et outils :

Un dossier de travail comprenant les plans détaillés des interventions sera remis à chacun des inscrits au congrès. Chaque exposé sera suivi d'un échange avec les participants. Validation de 7 heures de formation.

Chambre Nationale des Experts en Copropriété (CNEC)

Renseignements et inscriptions : Valérie ABITBOL

17, rue du Sergent Bauchet - 75012 Paris

01 44 74 68 40 - info@la-cnec.org

(Le programme du colloque est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté)

Bulletin d'inscription

À renvoyer par courrier
Au plus tard le 6 décembre 2019

Chambre Nationale des Experts en Copropriété
17, rue du Sergent Bauchat - 75012 Paris

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme/société :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Colloque du vendredi 13 décembre 2019

Cercle de l'Union Interalliée

Droit d'inscription des participants :

-Tarif participant (forfait incluant déjeuner, pauses, cocktail dînatoire)

Nombre x 450,00 € = €

-Tarif accompagnant (cocktail dînatoire)

Nombre x 80,00 € = €

Total : €

Assistera :

- ☐ Déjeuner
- ☐ Cocktail dînatoire

Adresse de facturation si différente :

.....

Code postal : Ville :

Règlement par chèque à l'ordre de la C.N.E.C.

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement.

Une facture acquittée ainsi que la convention de règlement et l'attestation de présence vous seront envoyées.

L'attestation de présence et la validation des heures de formation vous seront délivrées sur place.

LE PORT DE LA VESTE ET DE LA CRAVATE EST OBLIGATOIRE